

+  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue à huis clos en vidéoconférence ZOOM, le lundi 3 mai 2021 à 19h30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Jules Soucy, Alain Thériault, Linda Levesque et Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire.

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

**RS-73-21**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Linda Levesque  
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité

**RS-74-21**

**Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

Il est proposé par Alain Thériault

que le procès-verbal de la réunion du 22 avril 2020 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

RS-75-21

### Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 30-04-2021 de 490 435.94\$ au compte courant et de 162 946.71\$ au fonds de roulement.

### Période de questions

Aucune question

### Approbation des comptes

Il est proposé par Patrick Michaud  
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrits :

#### LISTE COMPTE À PAYER MAI 2021

1. Albert Bobby : Batterie pour pompier	38.38
2. Bell : Internet garage, cantine, caserne	556.36
3. Bell Mobilité : Cellulaires	38.98
4. BMR : Fourniture pompier	122.41
5. Boivin & Gauvin : Caméra Thermique	3840.17
6. Bureau Territoire Témis : Avis de mutation	5.00
7. CNESTT : Pénalité de versement	161.41
8. Électronique Mercier : Téléavertisseur pour l'année	3945.00
9. Fédération Québ. Municipalité : Formation	143.72
10. Hydro-Québec : Éclairage de rue, panneau, complexe	3586.68
11. Gagnon Roxanne : Livres	150.68
12. Groupe CCL : Formulaire de permis	251.80
13. Info-Dimanche : Camion-Citerne et Opérateur	705.03
14. ManicSanitation : Détergent, masque, papier	682.15
15. Moreau Denis : Facebook	30.00
16. MRC : versement mars, contribution relâche	7580.08
17. P. Beaulieu : Changement de lumière de rue, thermostat	558.65
18. Pétrole Jacques Larochelle : Diesel	868.78
19. Pièces Témis : Fourniture garage	79.47
20. Poste Canada : Timbres MADA/Famille	1338.31
21. PremierTech : Écoflo	230.64
22. René-Claude Ouellet : Déneigement Mars-Avril	229.95
23. RIDT : Cotisation	7721.60
24. SAAQ : Immatriculation	6868.05
25. SEAO :	54.90
26. Sortie de pompiers : 05-09 mars 2021	1403.79
27. Soudure du Témis : Fer et grillage	200.24
28. Les Commerçants de la chaudière	15.56
29. Laforge; remorquage enlèvement	560.50
30. PG Solutions; formation adjointe admn	649.61
31. Bureau publicité des droits; mutations	10.00
32. Fonds des biens et des services; mise à jour	87.48
33. Les Services Kopilab;	474.35

43189.73

**Déclaration du directeur général sur l'objet, la portée et le coût du règlement 323-21 que le conseil s'apprête à adopter**

Le Directeur général déclare que le règlement 323-2021 décrète l'achat d'un camion-citerne et un emprunt de 115,000 \$. Ce règlement représente une charge moyenne de 41.24 \$ par année aux contribuables pour une période de 6 ans.

**Adoption du règlement 323-2021**

Il est proposé par Jules Soucy  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 323-2021 décrétant l'achat d'un camion-citerne et un emprunt de 115,000 \$ ci-dessous décrit :

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**



**Projet de règlement numéro 323-2021**

**Projet de règlement numéro 320-2021, décrétant l'achat d'un camion-citerne et un emprunt de 115,000 \$**

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 avril 2021.

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1** Le conseil est autorisé à acheter un camion-citerne et un emprunt de 115,000 \$. Cet achat est estimé à 178,479 \$, tel qu'il appert de l'estimation préparée par Denis Moreau, directeur général, en date du 6 avril 2021 lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexes A;

**ARTICLE 2** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 178,479 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 115,000 \$ par billet sur une période de 6 ans et le solde à même le surplus accumulé.

**ARTICLE 4** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles impossibles situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.



No de résolution  
ou annotation

ARTICLE 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance du \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général/Secrétaire-trésorier

RS-77-21

**Offre d'emploi : Journalier-opérateur**

Nous avons reçu trois offres d'emploi pour l'ouverture du poste de journalier-opérateur. Après analyse des curriculums vitae, il s'avère que les candidatures ne répondent pas aux attentes du conseil. Une possibilité d'intérêt à l'automne a été exprimé par M. Serge Dubé, il devrait nous donner une réponse vendredi prochain. Le Conseil est d'avis de demander des précisions concernant quelques curriculum vitae concernant leur classe de permis de conduire et s'il s'avère qu'il possède une classe 3, de les inviter à une entrevue en ZOOM pour valider leur candidature. Si non positif, on pourrait recruter auprès d'étudiant pour l'été et continuer nos recherches.

Il est proposé par Jean-Noël Moreau  
et résolu

que le conseil demande au directeur général de contacter messieurs Charles Lamothe et Maxime Caron pour obtenir des précisions sur leur curriculum vitae et attendre la réponse de Serge Dubé. De faire le processus rapidement pour avoir du temps pour recruter des étudiants dans l'éventualité que les deux candidatures ne soient pas intéressantes.

Adoptée à l'unanimité

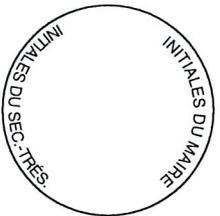
RS-78-21

**Projet d'agrandissement complexe municipal**

Nous avons obtenu la confirmation de la subvention de la ministre des Affaires municipales ainsi que l'approbation du règlement d'emprunt pour les travaux d'agrandissement du complexe municipal.

En conséquence,  
il est proposé par Jules Soucy  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne la soumission de Les Constructions Unic de St-Marc-du-Lac-Long dans la réalisation des travaux de construction de l'agrandissement du complexe municipal au montant de 930,147.75 taxes incluses.



No de résolution  
ou annotation

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne la soumission de Joseph Dumont 1997 Ltée pour la réalisation des travaux de construction d'une nouvelle installation septique au montant e 14,656 \$ taxes incluses.

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne la soumission de Doyon Després pour les travaux d'aménagement de la cuisine au montant de 40,649.41 taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

**RS-79-21**

**Travaux voirie 2021 : Décision**

Après analyse de l'ensemble de la situation et des confirmations de subventions que le conseil pouvait attribuer aux différents projets et suite aux ouvertures de soumissions concernant lesdits projets.

Il est proposé par Patrick Michaud  
et résolu

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne la soumission de Franroc, Division de Sintra des travaux de traitement de surface dans le 6<sup>e</sup> Rang pour un montant de 108 438.75 \$ plus taxes et la route du Lac-Jerry et le 5<sup>e</sup> Rang Sud pour un montant de 93,483 \$. Le Conseil ne retenant pas les travaux dans le secteur du 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Rang Sud.

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne la soumission de Les Entreprises Bourget inc pour les travaux de décohesionnement dans le secteur du 6<sup>e</sup> Rang, route du Lac-Jerry et le 5<sup>e</sup> Rang Sud pour un montant maximal de 45,612.88 \$ taxes incluses, soit 1.16 du mètre carré avant taxes.

Adoptée à l'unanimité

**RS-80-21**

**Amendement RS-140-20**

Après analyse de la situation et pour respecter une volonté du conseil de réaliser des travaux de recouvrement final de la chaussée dans le secteur du 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Rang Sud, le Conseil est d'avis d'annuler les travaux prévus sur la rue Principale et de les transférer dans le 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Rang Sud. M Jean-Philippe Bérubé de Construction BML a confirmé son accord pour le transfert de ses travaux.

Il est proposé par Jules Soucy  
Et résolu

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington amende la résolution 140-20 pour décréter les travaux dans le 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Rang Sud au lieu de la rue Principale et aux mêmes conditions.

Que les travaux de rechargement prévu dans le secteur du 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> Rang Sud soient transférés dans la rue Principale et par conséquent que le conseil retienne la soumission de Joseph Dumont 1997 Ltée pour la réalisation de ses travaux au montant de 30,353.40 \$ taxes incluses. Ses travaux seront payés à même le budget d'opération courant de la municipalité.

**RS-81-21**

**Travaux voirie 2021 : Décréter les travaux d'amélioration de la chaussée**

Considérant que le Conseil trouve important de corriger la fondation avant les travaux de traitement de surface à être réalisé cette année;



No de résolution  
ou annotation

Considérant que le Conseil a demandé des soumissions pour la location d'équipements et l'achat de matériaux;

Considérant que le directeur général avec la collaboration de Steve Morneau ont identifié les secteurs à corriger;

Considérant que nous prévoyons des travaux pour une période d'environ un mois;

En conséquence,  
il est proposé par Alain Thériault  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington décrète les travaux d'amélioration de la fondation dans le 6<sup>e</sup> Rang, la route du Lac-Jerry et le 5<sup>e</sup> Rang Sud tel que décrit dans un document de travail produit par le directeur général et dont copie est annexé aux archives de la municipalité sous la cote 81-2021.

Que les travaux de décohéssionnement seront diminués pour garder une partie plus grande du traitement de surface actuel. Le Directeur général propose de traiter les 600 premiers mètres en traitement simple pour le renforcer. La combinaison de diminution de traitement double avec la diminution de décohéssionnement permettra de garder un coût total des travaux similaires.

Adoptée à l'unanimité

**RS-82-21**

**Bornes électriques**

Pour donner suite au projet de borne électrique pour bicycle, selon M. Murray de la MRC de Témiscouata, ce projet est subventionné de 50 à 70% par un programme dépendant de la décision du conseil des maires. Le conseil municipal trouve plus important l'installation de borne électrique pour les automobiles que les bicycles. Des soumissions ont été reçues et un programme de subvention est accessible pour l'installation de bornes pour les employés. Le programme subvention 50% de l'ensemble des frais d'installation de ses bornes. Trois soumissions ont été reçues et le plus bas soumissionnaire est P. Beaulieu électrique au montant de 4,000 \$ plus taxes.

Après délibération,  
il est proposé par Alain Thériault  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington est en accord avec l'installation de deux bornes électrique sur le stationnement du 112, rue des Érables conditionnellement à l'obtention de la subvention Remboursement pour une borne au travail.

Adoptée à l'unanimité

**RS-83-21**

**Charte municipale pour la protection de l'enfant**

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de



No de résolution  
ou annotation

bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Il est proposé par Jean-Noël Moreau  
Et résolu

que le conseil de la municipalité de Packington adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Adoptée à l'unanimité

RS-84-21

### Camp de jour

La Commission des Loisirs de Packington a obtenu du gouvernement du Canada, dans le cadre du programme Emploi d'été Canada, une subvention pour un(e) animateur(trice) de terrain de jeux. Dans le contexte de la pandémie et pour offrir un service efficace, il serait nécessaire d'avoir une équipe de deux personnes. La Commission des Loisirs demande une aide financière de 3,780 \$ pour l'embauche d'une deuxième ressource.

Il est proposé par Alain Thériault  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accorde une aide financière de 3,780\$ pour l'embauche d'une deuxième ressource 40 heures par semaines pour une période de 7 semaines.

Adoptée à l'unanimité

**Centre de la petite enfance en milieu familial**

Pour faire suite à une rencontre avec M. Denis Blais, directeur général du Centre de la petite enfance et Bureau coordonnateur Les Calinours, venu rencontrer le conseil pour le sensibiliser au manque de ressource en service de garde dans notre MRC et notre municipalité. Des annonces pour de l'aide financière pour recruter de nouvelles ressources de la MRC, du gouvernement et de différents autres paliers se feront à la fin du mois de mai. Le besoin pour Packington est une nouvelle ressource.

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Noël Moreau  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington est très sensible à l'importance de ce service pour notre population et qu'il est un vecteur important pour attirer de nouvelles familles dans notre milieu. Que le Conseil demande d'inclure une publicité dans notre journal informant du besoin d'une ressource supplémentaire dans notre milieu.

Que le conseil attendra de voir les mesures incitatives qui seront annoncées à la fin du mois de mai et évaluera par la suite la pertinence de bonifier l'offre pour recruter un nouvelle ressource dans notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité

**Avis de motion RG-324-2021**

AV-324-21

M. Jean-Noël Moreau donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, le Conseil municipal de la paroisse de Packington adoptera le règlement 324-2021 pour permettre la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux.

**Adoption du projet de règlement RG-324-2021**

Les membres du conseil désirent discuter du tracé proposé pour se rendre à la plage municipale avant l'adoption du projet de règlement. On désire demander à M. Francis Albert la permission d'emprunter son chemin de bois qui passe sur son lot pour se rendre au Petit 4<sup>e</sup> Rang.

**Rayer une taxe foncière**

RS-86-21

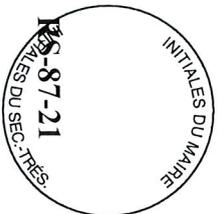
Le bail avec M. Michel Fradette a été annulé en date du 31-01-2021, le terrain est retourné au gouvernement du Québec. Un mois de taxe de 2011 au montant de 5.87 restera impayé, le terrain étant redevenu non imposable, le directeur général demande au conseil d'annuler cette somme du rôle de perception.

Après délibération,

il est proposé par Linda Levesque  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise de rayer du rôle de perception la somme de 5,87 \$ pour le matricule 0259-09-2706.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

### Recensement 2021

Il est proposé par Patrick Michaud  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington soutient le Recensement de 2021 et encourage toutes les personnes qui résident à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca). Des données du recensement exactes et complètes soutiennent les programmes et les services au profit de notre collectivité.

Adoptée à l'unanimité

**RS-88-21**

### Comité PFM-MADA et suivi

CONSIDÉRANT que la municipalité de Packington s'est dotée d'une politique et d'un plan d'action en faveur des familles;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Packington s'est dotée d'un plan d'action en faveur des aînés

CONSIDÉRANT la fusion de ces deux plans d'action en un seul document;

CONSIDÉRANT que ce plan d'action **doit être mis à jour** par un comité nommé par le conseil municipal pour s'assurer que les actions qui y sont prévues se concrétisent;

CONSIDÉRANT l'importance de préparer en continu le prochain plan d'action;

EN CONSÉQUENCE,  
il est proposé par Alain Thériault  
et résolu

QUE la municipalité de Packington procède à la création d'un comité de suivi PFM-MADA sous la responsabilité de l'élu(e) responsable des questions familles et aînés de la municipalité.

### **Le comité aura pour mandat de:**

- Suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre afin d'assurer la continuité et la pérennité du plan d'action;
- Permettre la circulation de l'information périodiquement sur l'état d'avancement des mesures;
- Évaluer la réussite des initiatives en cours en fonction des indicateurs de réussite identifiés;
- Réviser et ajuster les actions si nécessaire;
- Formuler des recommandations sur la poursuite d'actions ou la suggestion de nouvelles en vue du prochain plan d'action en étant à l'écoute des besoins et attentes de la population;
- Permettre le partenariat et la représentativité de toute notre communauté par l'implication d'organismes communautaires, associations ou club, le milieu de la santé, les services municipaux, etc.
- Assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la démarche PFM-MADA.
- Assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la famille ou les aînés;
- Jouer un rôle consultatif et de vigilance de par son expertise;



No de résolution  
ou annotation

- Sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et aînés dans tout le processus décisionnel, et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel);

**QUE ce comité soit constitué de :**

M. Jean-Noël Moreau, président et représentant le conseiller municipal  
M. Jules Soucy, président Commission des Loisirs et représentant municipal  
Mme Roxanne Caron-Gagnon, Adjointe-administrative et inspectrice municipale  
M. Denis Moreau, directeur général  
M. René Pedneault, Président des 50 ans et plus  
Mme Monique Laliberté représentante des 50 ans et plus  
M. Patricien Moreau, secrétaire trésorier des 50 ans et plus  
Mme. Brigitte Dupuis, repr des familles et infirmière au réseau de santé CISSS)  
M. Denis Clermont, chargé de projet

Adoptée à l'unanimité

**RS-89-21**

**Gala Méritas de l'École secondaire Dégelis**

La Polyvalente Dégelis organise le Gala Méritas pour souligner les efforts et l'implication des jeunes dans leur vécu scolaire. Cette activité se tiendra le mercredi 9 juin prochain, en ligne, sur la page Facebook de l'école.

Après délibération,  
il est proposé par Jules Soucy  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accorde une aide financière de 100 \$ pour l'organisation de cet événement. M Jules Soucy représentera la municipalité lors de ce Gala.

Adoptée à l'unanimité

**RS-90-21**

**Soccer Dégelis : demande de commandite**

Il est proposé par Jules Soucy  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accorde une aide financière de 50\$ à Soccer Dégelis pour le financement de leurs activités.

Adoptée à l'unanimité

**RS-91-21**

**Convention collective**

Une entente de principe a été conclue entre la partie patronale et syndicale. Peu de changement si ce n'est le côté normatif et l'intégration dans la convention collective l'annexe qui avait été signé durant la dernière convention collective en rapport avec les opérations d'hiver. Des augmentations de 2.5% par année pour nos employés régulier et 2.25% pour les autres catégories, un ajustement des primes d'hiver.

Il est proposé par Jean-Noël Moreau  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington entérine l'entente de renouvellement de la convention collective pour la période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2025.



No de résolution  
ou annotation  
**RS-92-21**

Qu'Émilien Beaulieu, maire et Denis Moreau, directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité la nouvelle convention collective.

Adoptée à l'unanimité

#### Submission camion-citerne

Nous avons reçu une soumission en rapport avec l'achat d'un camion-citerne, il s'agit de Camion Hélie (2003) inc de Joliette au prix de 175,000 \$ plus taxes et 3,500 \$ supplémentaire si ajoute système de chaîne automatique sur essieux arrière de style «rotogrip»

Le Conseil est d'avis de ne pas inclure le système de chaîne automatique dans cet achat.

En conséquence,  
il est proposé par Patrick Michaud  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte l'offre d'achat de la compagnie Camion Hélie (2003) inc au montant de 175,000 \$ plus taxes

Que cet achat est conditionnel à l'acceptation par le ministère des Affaires municipales de l'approbation du règlement d'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

#### **RS-93-21**

#### Conditions d'emprunt

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Packington a demandé des soumissions par invitation pour le financement du solde du règlement d'emprunt RG-247-2011 auprès de deux institution financière pour un financement de 90 200 \$ datée du 10 mai 2021;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, la municipalité de Packington a reçu une soumission conformes

1 - Caisse populaire Desjardins des Trois-Lacs

17 100 \$	2.93 %	2022
17 600 \$	2.93 %	2023
18 100 \$	2.93 %	2024
18 500 \$	2.93 %	2025
18 900 \$	2.93 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 2.93 %

#### **Il est proposé par Guillaume Morin et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Packington accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins des Lacs de Témiscouata pour son emprunt par billets en date du 10 mai 2021 au montant de 90 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro RG-247-2011. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté à l'unanimité

**Règlement de concordance RG-247-2011**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt 247-2011, la Municipalité de la paroisse de Packington souhaite emprunter par billet un montant total de 90 200 \$ \$:

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Packington désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Packington avait, le 10 mai 2021, un montant de 90 200 \$ à renouveler sur un emprunt original de 234 000 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 247-2011;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ PAR LINDA LEVESQUE  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 90 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 247-2011 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 10 mai 2021;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2022	17 100 \$
2023	17 600 \$
2024	18 100 \$
2025	18 500 \$
2026	18 900 \$

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Packington émette pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 mai 2021), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années. ;

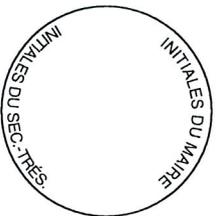
Adoptée à l'unanimité

RS-95-21

**Engagement surveillant de la Plage municipale**

Mme Jasmine Bourgault s'est montrée intéressé à revenir travailler comme surveillante à la Plage municipale.

Après délibération,  
 il est proposé par Guillaume Morin



No de résolution  
ou annotation

et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington engage Mlle Jasmine Bourgault comme surveillant de la plage municipale. Le Conseil fixe à 15.35 \$/ heure le taux horaire pour une semaine normale de 30 heures selon l'horaire d'ouvertures de la plage. La période d'emploi s'échelonne du 6 juillet au 21 août 2021.

Adoptée à l'unanimité

**RS-96-21**

**Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par Jules Soucy  
et résolu

de proclamer le 17 mai, Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité

**RS-97-21**

**Adjointe administrative**

Roxanne Caron-Gagnon prendra son congé de maternité au plus tard le 15 août prochain pour revenir au travail le 1<sup>er</sup> août 2022.

Il est proposé par Jean-Noël Moreau  
et résolu

de vérifier auprès de Mme Jacinthe Madore de sa disponibilité pour un remplacement à défaut de quoi, le conseil demande d'afficher un poste pour la période du congé

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

### Espace muni

M. le maire souhaiterait que la municipalité de Packington soumette sa candidature pour un Prix reconnaissances des projet municipaux phares dans la catégorie Vivre ensemble.

Le Conseil trouve l'idée intéressante avec notre projet d'infrastructures sportives réalisées depuis 2010.

On demandera à Denis Clermont de monter le dossier pour présentation

AV-325-21

### Avis de motion RG-325-2021

M. Jean-Noël Moreau donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, le conseil municipal de la paroisse de Packington adoptera le règlement 325-2021 modifiant le règlement 306-2019 sur la gestion contractuelle

RS-98-21

### Adoption du projet de règlement 325-2021

Il est proposé par Alain Thériault  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le projet de règlement 325-2021 modifiant le règlement 306-2019 sur la gestion contractuelle ci-dessous décrit :

QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

MRC DE TÉMISCOUATA



### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 325-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 306-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

**ATTENDU QUE** le Règlement numéro 325-2021 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le Packington conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »);

**ATTENDU QUE** la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

**ATTENDU QUE** dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décréte pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 3 mai).



No de résolution  
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUI :**

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.
2. Le Règlement numéro 235-2021 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :  
  
10.3 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décreté de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.  
  
Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.  
  
Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.  
  
La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.  
  
ADOPTÉ à la municipalité de Packington, ce 3 mai 2021

Émilien Beaulieu, maire

Denis Moreau, dir.général et sec./très.

#### Divers

RS-99-21

#### Caisse Desjardins des Lac-de-Témiscouata

Il est proposé par Linda Levesque  
et résolu

que le Conseil municipale de la paroisse de Packington autorise la signature de la convention de partenariat pour le versement d'une contribution de 40,000 \$ de la Caisse à notre projet d'agrandissement du complexe municipal et accepte les conditions rattachées à cette aide.

Adoptée à l'unanimité

#### Compte-rendu de diverses réunions

M le maire donne le compte-rendu de diverses réunions durant le mois



No de résolution  
ou annotation

---

**Période de questions**

- Aucune question n'a été adressée au conseil par écrit

**Levée de l'assemblée**

À 22 h 00, M. Guillaume Morin propose la levée de l'assemblée.